

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF302

présenté par

M. Pancher, M. Castellani, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 septembre 2020, un rapport sur l'intégration du secteur de l'agritourisme dans le plan de soutien au secteur touristique annoncé par le Gouvernement le 14 mai 2020.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 14 mai 2020, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un plan de soutien interministériel de 18 milliards d'euros à destination du secteur touristique. Élaboré par le Comité interministériel du tourisme, instance qui réunit tous les acteurs du tourisme en France (élus locaux, organisations syndicales, entreprises, opérateurs et membres du Gouvernement), ce plan doit permettre de répondre à la crise sanitaire qui a très fortement touché le secteur touristique.

La crise sanitaire que nous connaissons est lourde de conséquence pour de nombreux secteurs et l'agritourisme ne fait pas exception. Pour autant ce secteur n'est pas intégré au plan tourisme annoncé par le Gouvernement alors même qu'il contribue fortement à l'emploi et au maintien de l'activité dans nos territoires. C'est pourquoi cet amendement vise donc à faire bénéficier le secteur de l'agritourisme des différentes mesures prises dans ce plan d'aide.